FIDH-OMCT salue la libération au Burundi de Germain Rukuki

FIDH,Â 07/07/2021 BurundiÂ : LibÃ©ration de Germain Rukuki aprÃ¨s quatre ans de dÃ©tention arbitraire Paris-GenÃ¨ve, le 7 juillet 2021 â€“ Le dÃ©fenseur des droits humains Germain Rukuki, arbitrairement dÃ©tenu au Burundi depuis juillet 2017, a Ã©tÃ© libÃ©rÃ©. Lâ€™Observatoire pour la protection des dÃ©fenseurs des droits humains (FIDH-OMCT) salue cette libÃ©rati appelle Ã la libÃ©ration de tous les dÃ©fenseurs des droits humains toujours emprisonnÃ©s dans le pays.

Dans lâ€™aprÃ¨s-midi du 30 juin 2021,Â Germain Rukuki, employÃ© de lâ€™Association des juristes catholiques du Burundi (AJCB), prÃ©sident de Â«Â Njabutsa TujaneÂ Â»Â [1], et ancien employÃ© de lâ€™Action des chrÃ©tiens pour lâ€™abolition d Burundi (ACAT-Burundi), a recouvrÃ© sa libertÃ© aprÃ¨s avoir passÃ© quatre ans derriÃ¨re les barreaux de la prison de Ngozi. Cette libÃ©ration intervient aprÃ¨s que la Cour dâ€™appel de Ntahangwa a dÃ©cidÃ©, le 21 juin 2021, de rÃ©duire la p de M.Â Rukuki de 32 ans Ã un an de prison assorti dâ€™une amende de 50,000 Francs burundais (environ 21 Euros) dans le cadre de son deuxiÃ¨me procÃ¨s en appel. Lâ€™Observatoire rappelle que le 30 juin 2020, la Cour suprÃªme du Burundi a cassÃ© lâ€™arrÃªt rendu par la cour dâ€™appel de Ntahangwa le 17 juillet 2019 condamnant Germain Rukuki Ã 32 ans dâ€™emprisonnement pour Â«Â mouvement insurrectionnelÂ Â», Â«Â atteinte Ã la sÃ»retÃ© intÃ©rieure de lâ€™Ã‰tatÂ Â» (pÃ©nal) et Â«Â rÃ©bellionÂ Â» (articles 372 et 374 du Code pÃ©nal), ouvrant la voix Ã la tenue dâ€™un nouveau procÃ¨s. Cet deuxiÃ¨me audience en appel a eu lieu 8 mois plus tard, le 24 mars 2021, Ã la prison de Ngozi, et le verdict a Ã©tÃ© rendu public le 21 juin 2021. Germain Rukuki Ã©tait dÃ©tenu arbitrairement depuis juillet 2017 pour avoir collaborÃ© avec lâ€™ACAT Burundi, organisation qui documente les actes de torture et autres crimes commis dans le pays. Tout au long de la procÃ©dure, de nombreuses irrÃ©gularitÃ©s et violations flagrantes des garanties prÃ©vues par le Code de procÃ©dure pÃ©na burundais ont Ã©tÃ© constatÃ©es dans la gestion de son dossier par les autoritÃ©s judiciaires. Lâ€™Observatoire salue la libÃ©ration de Germain Rukuki mais rappelle quâ€™il nâ€™aurait jamais dÃ» Ãªtre dÃ©tenu en premier lieu, sa dÃ©tention Ã© arbitraire en ce quâ€™elle ne visait quâ€™Ã le sanctionner pour ses activitÃ©s lÃ©gitimes de dÃ©fense des droits humains. Lâ€™Observatoire appelle les autoritÃ©s burundaises Ã prendre toutes les mesures nÃ©cessaires pour garantir lâ€™intÃ©grit physique et le bien Ãªtre psychologique de Germain Rukuki, et Ã mettre fin Ã toute forme de harcÃ¨lement, y compris au niveau judiciaire, Ã son encontre. Plus largement, lâ€™Observatoire enjoint les autoritÃ©s burundaises Ã libÃ©rer tous les dÃ©fenseurs des droits humains arbitrairement dÃ©tenus dans le pays. Lâ€™Observatoire, partenariat de la FIDH et de lâ€™Organisation mondiale contre la torture (OMCT), a vocation Ã protÃ©ger les dÃ©fenseurs des droits de lâ€™Homme victi violations et Ã leur apporter une aide aussi concrÃ¨te que possible. La FIDH et lâ€™OMCT sont membres de ProtectDefenders.eu, le mÃ©canisme de lâ€™Union europÃ©enne pour les dÃ©fenseurs des droits de lâ€™Homme mis en Å“u sociÃ©tÃ© civile internationale. Notes [1]Â Njabutsa Tujane est une association communautaire qui vise Ã lutter contre la pauvretÃ© et la faim Ã travers la production agro-sylvo-pastorale et Ã lâ€™amÃ©lioration de la santÃ© de la population.